Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 1

Artikel: La journée de huit heures
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383240

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans une réunion des trois comités centraux des typographes, lithographes et relieurs, tenue le 3 décembre, il fut décidé d'organiser une assemblée générale de tous les délégués aux trois congrès respectifs, pour entamer une première discussion au sujet du projet de statuts élaboré par une commission mixte, en vue de la création d'une seule organisation centrale pour toute l'industrie du livre en Belgique. *La Centrale de l'alimentation* discutera de la suppression du travail de nuit, le repos du dimanche pour les bouchers et les brasseurs, la semaine anglaise pour les boulangers et confiseurs, l'introduction générale de la journée de huit henres et la fixation de salaires minima pour toutes les branches de l'industrie. *La Centrale des tailleurs*, avec la question des salaires, discutera également de la fusion dans l'industrie du vêtement.

Nous souhaitons à nos camarades belges plein succès dans leur entreprises. *Ch. Schürch.*

La misère chez les agriculteurs

Le docteur Laur vient de faire paraître une nouvelle statistique. Dans une brochure de 170 pages, le secrétariat des paysans s'exprime sur le rapport de l'agriculture en 1916/17, et l'on peut dire d'emblée que les chiffres sont de ceux que l'on ose montrer. Le gain journalier est calculé pour un travail masculin. Il accuse une moyenne:

1901/05	fr. 1.90
1906/13	» 3.08
1914	» 3.28
1915	» 6 39
1916	» 9.04

Ainsi, le gain moyen d'une journée de travail, pour un agriculteur (nous ne parlons pas, bien entendu, d'un ouvrier de campagne, mais du paysan propriétaire d'un domaine) a augmenté de près de 50 %, de fr. 6.39 à fr. 9.04. Pour le petit agriculteur, cette moyenne est inférieure, notamment dans les domaines de moins de 15 ha. De 3 à 5 ha, le rapport moyen est de fr. 5.33; de 5 à 10 ha, de fr. 7.36; de 10 à 15 ha, de fr. 8.99. Par contre, à partir de 15 ha, le saut et d'autant plus grand. De 15 à 30 ha, il compte fr. 13.01, et de 30 ha le gain atteint même fr. 16.28, c'est ce qu'empochent messieurs les gros agrariens. Les paysans peuvent ainsi apprécier par eux-mêmes la bénédiction capitaliste qui promet aux gros de gagner beaucoup et aux petits peu, avec un travail proportionnellement égal. M. Laur dit encore que dans les comptes, les paysans calculent tout ce qu'ils retirent de leur domaine au prix courant du marché et qu'ils ont encore une location à charge. Oui, d'accord, mais voyons un peu ces chiffres! L'entretien d'un homme revient en moyenne, en 1915 à fr. 1.67, en 1916 à fr. 1.93, soit environ 18 % d'augmentation, tandis que le rapport d'une journée de travail augmenterait du 50 %! Et à quel ouvrier ne vient-il pas l'eau à la bouche en lisant qu'avec fr. 1.93 il lui est possible de se nourrir, non pas seulement avec de la soupe aux navets et du café noir, mais une abondante et saine alimentation! Il se pourrait bien qu'ils se contenteraient d'un salaire plus modeste et n'exigeraient même pas fr. 9.04.

Le Dr Laur reconnaît d'ailleurs lui-même que les paysans ont eu de brillantes années depuis la guerre. Lisons seulement ce passage: « Le revenu plus élevé ne s'en est allé que partiellement en augmentation de dépenses, *la plus grande partie va augmenter le capital d'épargne.* L'accroissement du renchérissement cause une augmentation des dépenses, mais elle est loin *d'égaler l'augmentation du revenu, l'épargne* s'en est accrue d'autant. Nous croyons pouvoir déduire de la comparaison de ces chiffres, le sens de l'épargne chez les paysans. »

Quel ouvrier peut dire aujourd'hui de lui-même que l'augmentation de ses besoins *est loin d'égaler* l'augmentation de ses revenus? Et quelle famille d'ouvriers, où travaillent même trois ou quatre de ses membres peut se vanter d'avoir *augmenté sa fortune de 3600 fr.*, comme le Dr Laur le fait ressortir de ses comptes agricoles?

Et cependant, comme on connaît la façon de calculer du Dr Laur et son talent de statisticien, on est en droit de se dire que les chiffres avancés sont encore « loin d'égaler » la réalité, notamment en ce qui concerne les revenus. Malgré cela, les allusions percent entre les lignes à l'adresse de la classe ouvrière, lorsqu'on vante « le sens de l'épargne » du paysan; avec un revenu net de 4000 fr., somme qu'un ouvrier n'arrive jamais à gagner que tout à fait exceptionnellement.

On ne sait pas comment il faut qualifier le courage de ces gens qui, malgré ces faits, osent encore s'élever contre les revendications des ouvriers qui souffrent de la faim, et en appeler contre eux à la main forte du Conseil fédéral.

La journée de huit heures

La revendication essentielle du programme, appuyé par la grève générale, est en bonne voie dans nombre d'industrie.

La Fédération suisse des fabricants de chaussures « qui recommande à ses membres l'introduction de la semaine de 48 heures pour le début de cette année, dans l'attente que la réduction du temps de travail sera maintenue dans les pays de concurrence. » Actuellement le personnel des établissements suivants jouit de cette réforme: Bally, Schönenwerd (5000 ouvriers et ouvrières), Strub et Glutz, Olten (environ 700 ouvriers), Fretz, Aarau (700 ouvriers), Société anonyme, Brittnau (90 ouvriers). Fabrique de chaussures, Brüttisellen (500 ouvriers). Il reste encore quelques rares entreprises de moindre importance qui hésitent encore, mais il est à prévoir que les patrons céderont bientôt. La fabrique de l'Union des Sociétés coopératives a de même informé le personnel que la semaine de 48 heures serait appliquée dès le 1er janvier.

La société des fabriques de chocolats Peter, Cailler, Kohler à Vevey et Broc, qui groupent plusieurs milliers d'ouvriers l'ont aussi introduite dès le 1er janvier 1919.

Le conseil général de La Chaux-de-Fonds vient de décider la journée de huit heures dans les services industriels et de la voirie de la ville dès le 1er janvier 1919.

Une décision analogue a été prise par la ville de St-Gall pour le 1er janvier 1919.

Le conseil d'Etat du canton de Zurich a déposé un projet de loi introduisant la journée de huit heures dans toutes les entreprises non soumises à la loi fédérale.

Que ferront maintenant les autorités fédérales? Dans une conférence des représentants du patronal, convoquée par le département de l'économie publiquer et qui eut lieu le 3 janvier dernier, la question de la journée de huit heures fut longuement discutée. L'opposition vint surtout de la part des industriels romands, — le contraire nous eût étonné — ils ne peuvent admettre que l'ouvrier puisse gagner un salaire convenabler dans une journée de huit heures. Le retard des organisations syndicales sur celles de la Suisse alémanique explique l'attitude des patrons.